

07.012

Förderung von Bildung, Forschung und Innovation in den Jahren 2008–2011

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008–2011

Fortsetzung – Suite

Botschaft des Bundesrates 24.01.07 (BBI 2007 1223)
 Message du Conseil fédéral 24.01.07 (FF 2007 1149)
 Ständerat/Conseil des Etats 19.06.07 (Erstrat – Premier Conseil)
 Ständerat/Conseil des Etats 19.06.07 (Fortsetzung – Suite)
 Nationalrat/Conseil national 19.09.07 (Zweitrat – Deuxième Conseil)
 Nationalrat/Conseil national 19.09.07 (Fortsetzung – Suite)
 Nationalrat/Conseil national 20.09.07 (Fortsetzung – Suite)
 Nationalrat/Conseil national 20.09.07 (Fortsetzung – Suite)
 Ständerat/Conseil des Etats 25.09.07 (Differenzen – Divergences)
 Nationalrat/Conseil national 26.09.07 (Differenzen – Divergences)
 Ständerat/Conseil des Etats 02.10.07 (Differenzen – Divergences)
 Ständerat/Conseil des Etats 05.10.07 (Schlussabstimmung – Vote final)
 Nationalrat/Conseil national 05.10.07 (Schlussabstimmung – Vote final)

15. Bundesgesetz über die internationale Zusammenarbeit im Bereich der Bildung, der Berufsbildung, der Jugend und der Mobilitätsförderung

15. Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress; Ziff. I, II

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule; ch. I, II

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; Beilage – Annexe 07.012/4685)

Für Annahme des Entwurfes 152 Stimmen

(Einstimmigkeit)

17. Bundesgesetz über die Sicherung der Beiträge für die Förderung von Bildung, Forschung und Innovation in den Jahren 2008–2011

17. Loi fédérale sur la garantie des contributions à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008–2011

Antrag der Minderheit

(Carobbio Gussetti, Bruderer, Galladé, Genner, Graf Maya, Müller-Hemmi, Riklin, Savary, Schenker Silvia, Stump)

Titel

Bundesgesetz über die Sicherung der Beiträge für die Förderung von Bildung, Forschung und Innovation in den Jahren 2008–2011

Ingress

Die Bundesversammlung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, gestützt auf Artikel 167 der Bundesverfassung, beschliesst:

Art. 1

Die im Rahmen der BFI-Botschaft (07.012) beschlossenen Zahlungsrahmen und Verpflichtungskredite sind für die Peri-

ode 2008 bis 2011 von allen Kreditsperren und Budgetkürzungen ausgenommen.

Dieses Gesetz findet Anwendung auf die folgenden Bundesbeschlüsse:

Bundesbeschluss über die Finanzierung der Berufsbildung in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (1/A);

Bundesbeschluss über den Zahlungsrahmen für den ETH-Bereich in den Jahren 2008–2011 und über die Genehmigung des Leistungsauftrages des Bundesrates an den ETH-Bereich für die Jahre 2008–2011 vom 2007 (2/B);

Bundesbeschluss über die Kredite nach dem Universitätsförderungsgesetz in den Jahren 2008–2011 (zwölfe Beitragsperiode) vom 2007 (3/C);

Bundesbeschluss über die Finanzierung der Fachhochschulen in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (4/D);

Bundesbeschluss über die Kredite für die Institutionen der Forschungsförderung in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (5/E);

Bundesbeschluss über die Finanzierung der Tätigkeit der Kommission für Technologie und Innovation (KTI) im nationalen und internationalen Rahmen in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (6/F);

Bundesbeschluss über die Kredite nach Artikel 16 des Forschungsgesetzes für die Jahre 2008–2011 vom 2007 (7/G);

Bundesbeschluss über die Finanzierung von Beiträgen an die Kantone für Ausbildungsbeiträge in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (8/H);

Bundesbeschluss über die Finanzierung von Stipendien an ausländische Studierende und Kunstschaflende in der Schweiz in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (9/I);

Bundesbeschluss über die Kredite im Bereich der wissenschaftlichen Zusammenarbeit in Bildung und Forschung in Europa und weltweit für die Jahre 2008–2011 vom 2007 (10/J);

Bundesbeschluss über die Finanzierung gemeinsamer Projekte von Bund und Kantonen zur Steuerung des Bildungsraums Schweiz in den Jahren 2008–2011 vom 2007 (11/K);

Art. 2 Abs. 1

Dieses Gesetz untersteht dem fakultativen Referendum.

Art. 2 Abs. 2

Es tritt am 1. Januar 2008 in Kraft.

Proposition de la minorité

(Carobbio Gussetti, Bruderer, Galladé, Genner, Graf Maya, Müller-Hemmi, Riklin, Savary, Schenker Silvia, Stump)

Titre

Loi fédérale sur la garantie des contributions à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008–2011

Préambule

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 167 de la Constitution, arrête:

Art. 1

Les plafonds de dépenses et crédits d'engagement décidés dans le cadre du message du DFI (07.012) sont exempts de tout blocage de crédit et de toute coupe budgétaire pour la période 2008 à 2011.

La présente loi s'applique aux arrêtés fédéraux suivants:

arrêté fédéral du relatif au financement de la formation professionnelle pendant les années 2008–2011 (1/A);

arrêté fédéral du relatif au plafond de dépenses destiné au domaine des EPF pendant les années 2008–2011 et à l'approbation du mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2008–2011 (2/B);

arrêté fédéral du relatif aux crédits d'engagement alloués pour les années 2008–2011 en vertu de la loi sur l'aide aux universités (douzième période de subventionnement) pour les années 2008–2011 (3/C);

arrêté fédéral du sur le financement des hautes écoles spécialisées pendant les années 2008–2011 (4/D);

arrêté fédéral du relatif aux crédits alloués pendant les années 2008–2011 aux institutions chargées d'encourager la recherche (5/E);



arrêté fédéral du sur le financement des activités nationales et internationales de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) pendant les années 2008–2011 (6/F); arrêté fédéral du relatif aux crédits alloués en vertu de l'article 16 de la loi sur la recherche pour les années 2008–2011 (7/G); arrêté fédéral du relatif au financement des dépenses des cantons en matière d'aides à la formation pendant les années 2008–2011 (8/H); arrêté fédéral du relatif au financement des bourses allouées à des étudiants et artistes étrangers en Suisse pendant les années 2008–2011 (9/I); arrêté fédéral du ouvrant des crédits pour la coopération scientifique dans le domaine de l'éducation et de la recherche en Europe et dans le monde pendant les années 2008–2011 (10/J); arrêté fédéral du sur le financement de projets réalisés en commun par la Confédération et les cantons en vue du pilotage de l'espace suisse de formation pendant les années 2008–2011 (11/K).

Art. 2 al. 1
La présente loi est sujette au référendum.
Art. 2 al. 2
Elle entre en vigueur le 1er janvier 2008.

Carobbio Guscetti Marina (S, TI): Nach der heutigen Debatte, der Diskussion im Ständerat, den Hearings, die in den Kommissionen durchgeführt worden sind, und vor allem nach den Eintretensvoten ist klargeworden, dass in der laufenden Legislatur die Stop-and-go-Politik eine Realität ist. Diese Politik soll nun beendet werden; mehrere von Ihnen haben dies gestern betont.

In Bereichen wie Forschung und technologische Innovation sowie bei Institutionen wie Universitäten und Fachhochschulen will man Gewissheit haben, dass für die geplanten Vorhaben genügend finanzielle Mittel zur Verfügung stehen. Für die laufende Legislatur ist das Gegenteil der Fall. Im Rahmen des Kredites 2004–2007 wurde für die BFI-Bereiche eine Erhöhung der Mittel um 6 Prozent beschlossen. Nach den Entlastungsprogrammen und den Kreditsperren sind jedoch 1,3 Milliarden Franken eingespart worden, was zu einem Wachstum von lediglich etwas mehr als 3 Prozent geführt hat.

Wohl wurde die Schuldenbremse vom Volk in der Verfassung verankert. Aber auch der mit einem Stimmenanteil von über 80 Prozent beschlossene Bildungsauftrag steht in der Verfassung! Wir können nicht eine Erhöhung von 6 Prozent versprechen und dieses Versprechen dann nicht einhalten. Die für Bildung und Forschung verfügbaren Mittel können nicht jedes Jahr geändert werden, denn sonst ist eine mehrjährige Planung, wie sie z. B. für die Forschung unabdingbar ist, unmöglich. Genau das bezweckt mein Antrag, der das Anliegen eines ähnlich lautenden Antrages Schiesser im Ständerat aufnimmt: Die beschlossenen Kredite und der Zahlungsrahmen müssen von Budgetkürzungen und Kreditsperren ausgenommen werden.

Man hat juristische Gründe angeführt und gesagt, dass eine gesetzliche Vorgabe den Spielraum des Parlamentes einschränkt. Aber wollen wir etwa einen Spielraum in dem Sinn, dass wir ein Budget für vier Jahre beschliessen, welches dann jedes Jahr gekürzt wird?

Aus diesen Gründen lade ich Sie ein, den Antrag der Minderheit anzunehmen.

Pfister Theophil (V, SG): Es ist verständlich, wenn die von der BFI-Botschaft Begünstigten neben der finanziellen Zusage auch noch eine Sicherheit für die effektive Auszahlung der Beiträge wünschen. Noch immer wirken die Entlastungsprogramme 2003 und 2004 nach. Aber einem solchen Wunsch darf aus finanzpolitischen Gründen unter keinen Umständen entsprochen werden. Bei einem Entlastungsprogramm geht es immer darum, die Vorgabe der Schuldenbremse einhalten zu können. Wenn Sie einen Bereich solchen Rückgriffen entziehen, sind andere Bereiche von einer Kreditsperre oder einem Programm umso stärker betroffen.

Das ist ungerecht und führt zu Missständen. Der beste Schutz vor dem Stop-and-go in der Finanzpolitik ist ein Einhalten oder gar Unterschreiten der bundesrätlichen Vorgaben. Wir selber haben mit den Mehrausgaben in der Förderung von Bildung, Forschung und Innovation eine Situation geschaffen, die leicht zu Korrekturen führen kann. Wir sind es, die eine Stop-and-go-Politik herbeiführen. Wenn wir Ausgaben ausserhalb des Finanzplans des Bundes beschließen, was wir hier getan haben, ist das ein Baustein für eine Verunsicherung bei allen Finanzierungen. Wir beschliessen hier den Rahmenkredit; was das Budget erlauben wird, steht auf einem anderen Blatt.

Die SVP-Fraktion empfiehlt Ihnen dringend, diesem Sondergang der Bildung zulasten anderer Bereiche nicht zuzustimmen.

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Nous vous recommandons de soutenir la majorité de la commission.

Je crois que c'est une question de principe: il ne faut pas que le Parlement s'ampute de ses compétences. Après une journée aussi glorieuse que celle-ci, ce serait dommage d'assister à une castration!

Savary Géraldine (S, VD), pour la commission: J'aimerais rapidement rappeler que Monsieur Schiesser a déposé au Conseil des Etats une proposition de minorité identique qui entend mettre fin à la politique de ce qu'on a appelé pendant tous ces débats la politique du «stop and go» et qui a prévalu ces dernières années.

Certes, la proposition de la minorité Carobbio Guscetti souhaite donc, comme c'est écrit, que le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation soient exempts de toute coupe budgétaire ou de tout programme d'allègement budgétaire pendant la période 2008–2011. Certes, le peuple a voté le frein à l'endettement, mais il a aussi dit oui aux articles constitutionnels sur la formation.

Pour la majorité de la commission, cette proposition de la minorité, au contraire, nous lierait par trop les mains. Nous sommes souverains en matière de budget, nous avons à nous prononcer chaque année sur ces budgets et, à ce titre, notre responsabilité est engagée chaque année en matière budgétaire. Et avec une proposition de ce type, nous nous désengagerions de nos responsabilités.

D'autant plus que le Conseil fédéral a reconnu qu'il rechercherait une solution avec le ministre des finances pour stabiliser au moins pour deux ans ces budgets pour la formation, la recherche et l'innovation. Et ces garanties confirmées tacitement par Monsieur le conseiller fédéral Merz selon le principe «qui ne dit mot, consent», nous ont été suffisantes et nous ont montré que nous pouvons nous accommoder du projet tel qu'il est proposé pour les quatre prochaines années.

Nous avons donc, à une très courte majorité, repoussé la proposition défendue par la minorité Carobbio Guscetti et vous invitons à faire de même.

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Présidentin): Die FDP-Fraktion teilt mit, dass sie den Antrag der Mehrheit unterstützt.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Minderheit 53 Stimmen
Dagegen 92 Stimmen

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Présidentin): Auf Seite 42 der Fahne sehen Sie einen Antrag der Minderheit Bruderer und einen Antrag der Minderheit Pfister Theophil zur gesamten Vorlage. Ich habe den beiden Vertretern der Minderheiten gesagt, dass diese Anträge so nicht behandelt werden können und sie ihre Anliegen mit einem Vorstoss vorbringen müssen.

Antrag der Minderheit I

(Bruderer, Carobbio Gussetti, Galladé, Genner, Graf Maya, Müller-Hemmi, Schenker Silvia, Stump)

Der Zahlungskredit für die Förderung von Bildung, Forschung und Innovation in den Jahren 2008–2011 (BFI-Kredit 2008–2011) soll jährlich um durchschnittlich mindestens 8 Prozent aufgestockt werden.

Antrag der Minderheit II

(Pfister Theophil, Fattebert, Füglstaller, Kunz)

Der Zahlungskredit für die Förderung von Bildung, Forschung und Innovation in den Jahren 2008–2011 (BFI-Kredit 2008–2011) soll jährlich um durchschnittlich 4,5 Prozent aufgestockt werden.

Proposition de la minorité I

(Bruderer, Carobbio Gussetti, Galladé, Genner, Graf Maya, Müller-Hemmi, Schenker Silvia, Stump)

Le crédit de paiement pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (crédit FRI 2008–2011) doit être augmenté de 8 pour cent par an en moyenne au minimum.

Proposition de la minorité II

(Pfister Theophil, Fattebert, Füglstaller, Kunz)

Le crédit de paiement pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (crédit FRI 2008–2011) doit être augmenté de 4,5 pour cent par an en moyenne.

Bruderer Pascale (S, AG): Aus formalrechtlichen Gründen ist eine Abstimmung über diese beiden Minderheitsanträge nicht möglich. Deshalb ziehen wir unseren Minderheitsantrag zurück.

Das Anliegen der SP-Fraktion war und ist es, an dieser Stelle nochmals zu bekräftigen, dass ein 8-prozentiges Wachstum der Bereiche Bildung, Forschung und Innovation minimal nötig wäre, um Qualität, Chancengleichheit und unsere internationale Konkurrenzfähigkeit in diesen Bereichen zu sichern. Es wird mit der jetzt beschlossenen Lösung nicht möglich sein, die gesetzlichen Vorgaben im Bereich Berufsbildung zu erfüllen, weder im Jahr 2008 noch 2009, noch im Jahr 2010. Es wird nicht möglich sein, genügend Stipendien zur Verfügung zu stellen, um endlich die Chancengleichheit an unseren Hochschulen zu verbessern. Und es wird nicht möglich sein, die Vereinbarungen im Masterplan zwischen Bund und Fachhochschulen einzuhalten. Ich könnte noch weitere Beispiele aufzählen.

Zusammenfassend muss man am Ende dieser Debatte festhalten: Der Bund ist in Bildungsfragen ein enttäuschender Partner gegenüber den Kantonen, aber auch gegenüber den Bildungs- und Forschungsinstitutionen. Doch weitaus gravierender als diese Enttäuschung bezüglich Höhe der Investitionen ist die fehlende Verlässlichkeit dieser Investitionen. Wir würden ja gerne den hehren Worten Glauben schenken, dass künftig auf eine Stop-and-go-Politik verzichtet wird. Wie viel oder eben wie wenig diese Worte wert sind, mussten wir aber im Laufe der letzten vier Jahre leider erleben, als der im Jahr 2003 gesprochene BFI-Kredit durch Kreditsperren, Budgetkürzungen und Entlastungsprogramme mehr und mehr gekürzt wurde.

Wir bedauern sehr, dass der Geist von Flims verflogen ist, dass sich namentlich die FDP von ihrer 8-Prozent-Forderung distanziert hat und dass die SP von den anderen Regierungsparteien beim Bestreben, den Bund zum verlässlichen Partner in Bildungs- und in Forschungsfragen zu machen, keine Unterstützung erhält.

Wir müssen den Minderheitsantrag zurückziehen, stellen aber seitens der SP mit Bedauern fest, dass hier drin nicht mehr gilt, was vor einem Jahr noch gefordert wurde.

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Der Antrag der Minderheit I ist zurückgezogen worden.

Pfister Theophil (V, SG): Ich ziehe den Antrag der Minderheit II angesichts der fortgeschrittenen Zeit und der Aufbruchsstimmung im Saal ohne weiteren Kommentar zurück.

Egerszegi-Obrist Christine (RL, AG): Die beiden Minderheitsanträge sind zurückgezogen.

Abschreibung – Classemment**Antrag des Bundesrates**

Abschreiben der parlamentarischen Vorstösse gemäss Brief an die eidgenössischen Räte

Antrag der Kommission

Die parlamentarischen Vorstösse 06.3050 und 04.3658 nicht abschreiben

Proposition du Conseil fédéral

Classer les interventions parlementaires selon lettre aux Chambres fédérales

Proposition de la commission

Ne pas classer les interventions parlementaires 06.3050 et 04.3658

Angenommen gemäss Antrag der Kommission

Adopté selon la proposition de la commission

07.3283**Motion WBK-SR (07.012).****Kampf gegen Illetrismus****Motion CSEC-CE (07.012).****Lutte contre l'illettrisme**

Einreichungsdatum 21.05.07

Date de dépôt 21.05.07

Ständerat/Conseil des Etats 19.06.07

Nationalrat/Conseil national 20.09.07

Ständerat/Conseil des Etats 25.09.07

Antrag der Kommission**Text**

Der Bundesrat regeln. Bis zur Inkraftsetzung des Weiterbildungsgesetzes können entsprechende Massnahmen und Projekte über Artikel 55 BBG unterstützt werden.

Proposition de la commission**Texte**

Le Conseil fédéral écrire, compter). D'ici à l'entrée en vigueur de la loi sur la formation continue, des mesures et des projets spécifiques peuvent être subventionnés dans le cadre de l'article 55 LFFPr.

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Die Kommission beantragt, die Motion mit der vorgeschlagenen Änderung anzunehmen.

Angenommen – Adopté

07.3284

**Motion WBK-SR (07.012).
Reform der gymnasialen Maturität
Motion CSEC-CE (07.012).
Réforme de la maturité gymnasiale**

Einreichungsdatum 21.05.07

Date de dépôt 21.05.07

Ständerat/Conseil des Etats 19.06.07

Nationalrat/Conseil national 20.09.07

Egerszegi-Obrist Christine (RL, AG): Die Kommission beantragt die Annahme der Motion.

Angenommen – Adopté

07.3552

**Postulat WBK-NR (07.012).
Arbeiten im Rahmen
der BFI-Botschaft**

**Postulat CSEC-CN (07.012).
Marche des travaux
sur le message FRI**

Einreichungsdatum 27.08.07

Date de dépôt 27.08.07

Nationalrat/Conseil national 20.09.07

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Présidentin): Die Kommission beantragt die Annahme des Postulates.

Angenommen – Adopté

05.3861

**Motion Leumann-Würsch Helen.
Ressortforschung
im Bereich der Koexistenz
von GVO- und Nicht-GVO-Pflanzen
in der Schweiz**

**Motion Leumann-Würsch Helen.
Coexistence entre végétaux
génétiquement modifiés et cultures
exemptes d'OGM. Intensification
de la recherche du secteur public**

Einreichungsdatum 16.12.05

Date de dépôt 16.12.05

Ständerat/Conseil des Etats 13.03.06

Bericht WBK-NR 14.09.06

Rapport CSEC-CN 14.09.06

Nationalrat/Conseil national 20.09.07

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Présidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht erhalten. Die Kommission beantragt mit 12 zu 5 Stimmen bei 5 Enthaltungen, die Motion anzunehmen. Der Bundesrat beantragt ebenfalls Annahme der Motion.

Fattebert Jean (V, VD), pour la commission: Il s'agit de parler de coexistence entre végétaux génétiquement modifiés

et cultures exemptes d'OGM. Tels des nuages qui s'amoncellent à l'horizon, les OGM arrivent inexorablement. Les nuages peuvent apporter une pluie rafraîchissante et salvatrice pour des plantes assoiffées; ils peuvent aussi apporter un orage dévastateur. Les sciences se caractérisent par le fait qu'elles peuvent apporter des progrès. Les OGM nous ouvrent des perspectives passionnantes mais aussi réconfortantes.

Ces technologies nouvelles offrent des possibilités de progrès immenses en matière de lutte contre la famine dans le monde – et la famine guette plus de personnes que jamais dans les pays en développement. Voici venir les biocarburants, issus de matières renouvelables, qui n'encombrent pas notre atmosphère de CO₂. Du biocarburant à base de maïs permet de rouler sans émissions de CO₂. Mais faire le plein d'un gros 4x4 avec du biodiesel à base de maïs revient à consommer ce qu'un humain consomme pendant toute une année. Le slogan «boire ou conduire» pourrait se transformer en «manger ou conduire»! On risque de devoir régler bientôt des problèmes de pillage de l'aliment de base dans certains pays.

Les OGM peuvent résoudre beaucoup de problèmes à tous les stades de l'élaboration des carburants biologiques: augmentation spectaculaire des rendements au niveau des cultures agricoles autant que dans les processus de transformation par des bactéries. Des variétés de maïs ou de betteraves modifiées génétiquement apparaîtront, qui seront spécifiquement sélectionnées pour une production d'éthanol. Ces technologies permettront de mieux utiliser, avec de meilleurs rendements, des déchets de bois ou d'autres végétaux. Pourront-elles sans risque être cultivées à 100 mètres de cultures de maïs ou de betteraves destinés à l'alimentation? Nous devons le savoir, et vite!

On peut aussi envisager des productions agricoles beaucoup plus favorables à la santé humaine: on appelle ça les aliments. Là aussi, les perspectives sont vastes. Je pense entre autres aux acides gras essentiels tels que les oméga 3. Tous les rêves sont permis!

Contrairement à ce que pensent certains parmi vous, on pourra enrichir le catalogue des variétés végétales. Dans un récent forum de l'économie vaudoise, le PDG de Nestlé, Monsieur Peter Brabeck, a affirmé: «Le principe de précaution est le principal frein au développement.» C'est valable pour le monde entier.

Mais telle une médaille qui a un revers, les OGM engendrent aussi certaines craintes quant aux effets secondaires.

Je sais que parmi vous certains craignent que l'appât du profit pousse des chercheurs privés à oublier les dangers. Certains pays ne vont pas s'embarrasser de scrupules éthiques pour devancer tout le monde. Alors, il faut un arbitrage. C'est précisément un des rôles de la recherche publique. L'arbitre ne doit pas avoir un handicap par rapport aux autres joueurs. Dans un match de football, vous n'auriez pas l'idée d'obliger l'arbitre à chauffer des souliers militaires et de le contraindre à juger de loin.

Chers collègues écologistes, vous fustigez la recherche privée par simple peur: donnez au moins les moyens à la recherche publique de nous dire où est la limite! C'est cela que nous devons décider aujourd'hui. Il y a quelques siècles, les hommes avaient peur de la nature et mettaient tous leurs espoirs dans les progrès scientifiques pour survivre aux maladies et aux catastrophes. Aujourd'hui, vous redoutez la science, vous attendez de la nature qu'elle assure votre pérennité. Chers amis écologistes, cessez donc d'avoir peur de la science, vous serez peut-être moins nombreux au Parlement, mais vous vivrez beaucoup plus heureux!

Suivez donc toutes et tous la commission qui, par 12 voix contre 5 et 5 abstentions, vous propose d'adopter cette motion. C'est urgent!

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Présidentin): Frau Graf hat das Wort für eine ganz kurze persönliche Erklärung.

Graf Maya (G, BL): Es tut mir sehr leid, dass ich Sie am Nachhausegehen hindere. Wir konnten nicht wissen, dass dieses Geschäft erst um Punkt 13.00 Uhr behandelt wird.

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Es hätte auch nichts genutzt, wenn Sie das gewusst hätten, denn das Geschäft wird in Kategorie IV behandelt. Da ist nur eine ganz kurze persönliche Erklärung möglich.

Graf Maya (G, BL): Es ist mir ein Bedürfnis, mit einer persönlichen Erklärung zu diesem Geschäft Stellung zu nehmen, da wir Grünen in der Kommission bewusst keinen Minderheitsantrag zu diesem Vorstoss einreichten. Wir gingen, wie der Bundesrat, von einem ausgewogenen Paket von insgesamt fünf Vorstössen aus, die nach der erfolgreichen Abstimmung über das Gentech-Moratorium im Dezember 2005 von Gegnern und Befürwortern zur Forschung mit Gentechnik eingereicht worden waren. Wir Grünen wären deshalb im Sinne eines Kompromisses bereit gewesen, alle fünf Vorstöße zu akzeptieren, wobei uns vor allem die Motion der sozialdemokratischen Fraktion, die innovative Forschung ohne Gentechnik verlangt, am Herzen lag. Erst nachdem die WBK über die vorliegende Motion Leumann entschieden hatte, lehnte der Ständerat in der Herbstsession letzten Jahres aus – ich kann es leider nicht anders sagen – ideologischen Gründen genau die erwähnte Motion der sozialdemokratischen Fraktion ab und riss das Paket auseinander, auch gegen den Willen des Bundesrates. Nun ist der Forschungsauftrag einseitig zugunsten der Gentech-Forschung erteilt worden. Wir bedauern das und werden aus diesem Grunde heute die Motion Leumann ablehnen.

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Frau Graf, es gibt keine Abstimmung, weil kein anderer Antrag als derjenige der Kommission vorliegt. Ich habe Ihnen nur die Möglichkeit zu einer kurzen Erklärung gegeben. Sie hätten in der Kommission einen Antrag der Minderheit anmelden müssen.

Angenommen – Adopté

*Schluss der Sitzung um 13.05 Uhr
La séance est levée à 13 h 05*

Sechste Sitzung – Sixième séance

Montag, 24. September 2007

Lundi, 24 septembre 2007

14.30 h

07.5227

Fragestunde.
Frage Scherer Marcel.
Visa-Schlendrian
in Skopje

Heure des questions.
Question Scherer Marcel.
Visas délivrés illégalement
à Skopje

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: La délivrance des visas est une des tâches les plus délicates des représentations suisses dans les pays à forte pression migratoire.

Les représentations suisses à l'étranger ont établi plus de 600 000 visas en 2006 avec un personnel limité. Comme l'a relevé la Commission de gestion du Conseil national dans son rapport du 17 avril 2007 sur l'octroi de visas par les représentations suisses à l'étranger, ces visas sont établis de façon correcte et dans le respect des instructions de l'Office fédéral des migrations. Selon le rapport d'inspection, quelques demandes de visas étaient traitées de manière trop coulante jusqu'en août 2006. En revanche, aucun cas d'abus ou de corruption n'a été détecté.

Dans l'octroi de visas, il y a toujours une part d'appréciation. De plus, les questions de visas impliquent aussi l'ODM, ainsi que les cantons. Ceci explique que les pratiques d'octroi de visas doivent être constamment revues et modifiées.

L'ambassade à Skopje procède actuellement dans ce sens à un réexamen de sa pratique, en tenant compte des intérêts légitimes en présence. Il s'agit de tenir compte non seulement des intérêts des requérants et des besoins dans les pays d'accréditation, mais aussi de la pratique des autorités suisses lors du traitement de plaintes en cas de refus de visas.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a mis sur pied plusieurs mesures qui permettent un contrôle continu de l'établissement des visas dans les représentations suisses à l'étranger, à Skopje comme ailleurs. Parmi les mesures de prévention qui ont été prises figurent entre autres un système préventif de détection, des mesures de construction, la formation continue du personnel et la création d'un inspectorat des visas.

Suite à l'inspection effectuée à Skopje, le DFAE et l'ODM ont décidé des mesures supplémentaires. L'ODM a été chargé d'indiquer aux instances cantonales compétentes que les représentations suisses devaient être systématiquement informées des raisons ayant conduit à l'approbation d'une demande de visa, cela malgré le préavis négatif rendu par les représentations concernées. De même, l'ODM doit rendre les cantons attentifs à la nécessité d'harmoniser leurs pratiques lorsqu'ils doivent se prononcer sur des demandes difficiles à trancher.

Scherer Marcel (V, ZG): Finden Sie es nicht seltsam, Frau Bundespräsidentin, dass Sie über einen Skandal in Ihrem Departement selber informieren dürfen, während Bundesrat Christoph Blocher als Chef des EJPD die Frage Zisyadis zur Affäre Roschacher als Direktangesprochener nicht selber beantworten darf?

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Cette question ne touche pas la délivrance des visas.

07.9002

Mitteilungen der Präsidentin
Communications de la présidente

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Bevor wir mit der Fragestunde weitermachen, begrüsse ich unsere Gäste auf der Tribüne.

Ho il piacere di salutare in tribuna la presenza della delegazione italiana del gruppo amicizia Italia-Svizzera, guidata dall'onorevole Antonio Razzi e accompagnata da Sua Eccellenza l'ambasciatore d'Italia a Berna Giuseppe Deodato. La delegazione si trova in Svizzera per una visita di tre giorni e parteciperà a diversi incontri con le nostre commissioni. Nel pomeriggio avrà l'occasione di seguire un seminario sul sistema federale elvetico.

Diamo il benvenuto alla delegazione e le auguriamo un fruttuoso soggiorno nel nostro Paese. (Acclamazioni)

07.5254

Fragestunde.
Frage Sommaruga Carlo.
Freilassung von Marwan Barghuti
Heure des questions.
Question Sommaruga Carlo.
Libération de Marwan Barghuti

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Marwan Barghouti est un personnage qui jouit d'un grand appui politique au sein de la population palestinienne et qui, dans un passé récent, a joué un rôle central et constructif dans plusieurs tentatives de réconciliation entre les différentes factions palestiniennes. Par ailleurs, malgré son engagement dans la lutte armée, il s'est démarqué par des propositions modérées concernant une solution du conflit israélo-palestinien sur la base de la vision de deux Etats.

Dans ce contexte, sa libération pourrait être une contribution importante à la réconciliation interpalestinienne et aux perspectives de paix entre les peuples palestinien et israélien, ce que la Suisse ne peut que saluer.

Ceci dit, la décision de la libération de Marwan Barghouti appartient à l'Etat d'Israël, et le Conseil fédéral est conscient que c'est une décision difficile pour le gouvernement israélien.

Sommaruga Carlo (S, GE): Je voulais simplement faire une remarque. Je me félicite de cette réponse qui va dans le sens – et je profite de le dire devant la délégation italienne – des prises de position de Monsieur Massimo D'Alema, ministre italien des affaires étrangères. Ce dernier oeuvre pour que les choses aillent dans le sens de la libération de Monsieur Marwan Barghouti, c'est-à-dire qu'il agit pour donner

une meilleure chance à la paix. Je vois que le Conseil fédéral, finalement, prend également conscience de cet enjeu précis et j'en suis fort heureux et impressionné.

07.5243

Fragestunde.

Frage Freysinger Oskar.

Kollegialität im Bundesrat

Heure des questions.

Question Freysinger Oskar.

Collégialité au Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

07.5258

Fragestunde.

Frage Müri Felix.

Kollegialität im Bundesrat

Heure des questions.

Question Müri Felix.

Collégialité au Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Lors d'une interview avec la Radio suisse italienne le 6 septembre 2007, Monsieur le conseiller fédéral Pascal Couchebin a déclaré: «On peut lutter, on peut souhaiter que tel ou tel conseiller fédéral ne soit pas réélu, je n'ai pas d'opposition à ce que certains souhaitent ma non-réélection. Je me battrai pour être réélu, mais c'est légitime qu'on dise: on peut ne pas réélire quelqu'un. Et accuser quelqu'un qui émet cette opinion de vouloir détruire le pays en disant: 'Si cette réélection n'a pas lieu, il y aura une série de catastrophes qui se produiront', c'est quelque chose qui rappelle le fascisme. Si le Duce manque, tout disparaît. Et ça, c'est malsain! C'est malsain, l'idée qu'il y a des complots. Il peut y avoir des plans, c'est vrai, et je crois qu'il y en a eu en certaines circonstances. Mais des complots, c'est quelque chose de négatif. Il n'y a aucun complot pour chasser quelqu'un du gouvernement. Et puis, surtout, personne n'est le Duce indispensable au bien-être de la Suisse.»

Par cette déclaration, le conseiller fédéral Couchebin n'a établi aucun parallèle entre un membre du Conseil fédéral et un dictateur fasciste. Il n'y a donc pas eu atteinte au principe de collégialité.

Freysinger Oskar (V, VS): Vous me permettrez quand même de revenir sur le sujet. L'allusion à l'un des membres du Conseil fédéral, et j'aimerais bien savoir lequel, est assez évidente. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet? S'agit-il de vous? S'agit-il peut-être de Monsieur Leuenberger? De qui s'agit-il?

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Monsieur Freysinger, j'admets avec vous que le fascisme a apporté d'immenses douleurs, pas seulement sur le continent européen, d'ailleurs. L'une des caractéristiques du fascisme, c'est la dictature et le culte de la personnalité. Mais je ne souhaite pas faire ici une exégèse historique.

Lors de ces explications publiques, il n'y a eu aucun parallèle entre un membre du Conseil fédéral et un dictateur fasciste. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas dire que le principe de la collégialité a été brisé ou qu'on y a touché. Au

contraire! Et je voudrais signaler ici que le Conseil fédéral a eu un comportement collégial et l'en remercier. Toutes les décisions ont été prises dans cette affaire de façon consensuelle, sur la base de propositions faites par la présidence.

Müri Felix (V, LU): Frau Bundespräsidentin, Sie spielen die Sache jetzt ein bisschen herunter. Ich frage Sie: Wie weit darf denn ein Bundesrat aus Ihrer Sicht gehen?

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Le principe de collégialité sera le mieux protégé si les membres du Conseil fédéral restent en dehors de la mêlée électorale et au-dessus des partis.

07.5244

Fragestunde.

Frage Widmer Hans.

Folgen

**der Rassismusvorwürfe
für die Reputation der Schweiz
im Ausland**

Heure des questions.

Question Widmer Hans.

Reproches de racisme.

**Répercussions
sur la réputation de la Suisse
à l'étranger**

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Le Conseil fédéral est convaincu que la réputation de la Suisse en tant que pays exportateur dépend bien davantage de la qualité de ses produits et de ses services que de questions de politique intérieure.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a toute confiance que lors du scrutin les électrices et les électeurs sauront tirer les justes conséquences de la campagne électorale.

Widmer Hans (S, LU): Ich möchte nachfragen: Die Schweiz versteht sich im In- und Ausland in vielen Fragen immer wieder als Musterschülerin. Ist da Ihre Einschätzung, die Sie gemacht haben, wonach die Reputation nur von den Produkten abhängt, nicht ein bisschen gar optimistisch?

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Le Conseil fédéral confirme que plusieurs médias étrangers, à l'instar des chaînes d'information Euronews et CNN, ont commenté ces derniers jours la campagne politique suisse menée en vue des élections fédérales du 21 octobre 2007. Les commentaires ont porté notamment sur la campagne d'affichage «Pour plus de sécurité», lancée par un certain parti dans le cadre de la récolte des signatures en faveur de l'initiative populaire «pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)». Dans ce contexte, les médias étrangers se sont montrés critiques non seulement envers la campagne politique, mais également envers la Suisse. Mais jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a constaté aucun effet concret sur l'économie.

07.5249

Fragestunde.
Frage Amstutz Adrian.
Externer Rechtsberater
des Bundesrates
Heure des questions.
Question Amstutz Adrian.
Jurisconsulte
du Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, Bundespräsidentin: Mit dem Beizug eines Rechtsberaters will sich der Bundesrat von einem unabhängigen, aussenstehenden Experten zu den im Bericht der GPK-NR aufgeworfenen Fragen und zu den Empfehlungen beraten lassen.

Amstutz Adrian (V, BE): Frau Bundespräsidentin, Sie haben meine Frage in keiner Art und Weise beantwortet. Ich bitte Sie nun um volle Transparenz. Alle wissen, dass beim Entscheid des Bundesrates der GPK-Bericht noch nicht vorlag. Darum: Trifft es zu, dass sich der Bundesrat bei seinem ungewöhnlichen und wichtigen Entscheid zum Beizug eines externen Rechtsberaters am 5. September 2007 nur auf Medienberichte abstützte, oder hatte er andere Informationsquellen?

Calmy-Rey Micheline, Bundespräsidentin: Bei seinem Entscheid standen dem Bundesrat einzig die Unterlagen aus dem EJPD zur Verfügung, das heisst der Entwurf für ein Bundesgesetz über die Organisation der Strafbehörden des Bundes und die Zusammenstellung der Ergebnisse der Vernehmlassung, welche im Jahr 2005 durchgeführt worden war. Zudem haben mehrere Medien, das heisst der «Blick» und der «Tages-Anzeiger», eingehend darüber berichtet.

07.5250

Fragestunde.
Frage Scherer Marcel.
Kommunikation über Beizug
des Rechtsberaters
des Bundesrates
Heure des questions.
Question Scherer Marcel.
Annonce du recours
à un jurisconsulte
du Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

07.5251

Fragestunde.
Frage Borer Roland F.
Kommunikation über Beizug
des Rechtsberaters
des Bundesrates
Heure des questions.
Question Borer Roland F.
Annonce du recours
à un jurisconsulte
du Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

07.5252

Fragestunde.
Frage Bortoluzzi Toni.
Kommunikation über Beizug
des Rechtsberaters
des Bundesrates
Heure des questions.
Question Bortoluzzi Toni.
Annonce du recours
à un jurisconsulte
du Conseil fédéral

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: Lors de sa séance du 5 septembre 2007, le Conseil fédéral n'avait pris aucune décision concernant l'annonce du recours à un jurisconsulte car, à cette date, il avait été décidé de faire appel à un tel expert, mais rien n'avait été encore arrêté quant au choix de cette personne et quant à son mandat.

Borer Roland F. (V, SO): Frau Bundespräsidentin, besten Dank für Ihre Antwort. Meine Zusatzfrage: Wer ist im Moment für die Kommunikation des Bundesrates nach aussen verantwortlich? Ist das Herr Bundesrat Couchebin, oder ist das Herr Vizekanzler Sigg?

Calmy-Rey Micheline, Bundespräsidentin: Herr Borer, ich muss hier etwas präzisieren: Es handelt sich nicht um eine aktive Kommunikation des Bundesrates in dieser Sache, sondern der Bundesratssprecher, Herr Sigg, und Bundesrat

Couchepin haben sich nur auf Nachfragen von Journalisten dazu geäussert.

Scherer Marcel (V, ZG): Frau Bundespräsidentin, ich habe eine Zusatzfrage. Ist es mit der Kollegialität vereinbar, dass ein Regierungsmitglied ohne Auftrag sechs Minuten lang über ein departementfremdes Sachgeschäft informiert, was zur Folge hat, dass die Medien und die einzelnen Politiker über eine Staatsaffäre spekulieren?

Calmy-Rey Micheline, Bundespräsidentin: Ich wiederhole auf Deutsch: Der Bundesrat hatte zur Kommunikation über den Rechtsberater in der Sitzung vom 5. September 2007 noch keinen Entscheid gefällt, weil der Beizug eines solchen zwar beschlossen war, dessen Name und Mandat jedoch noch nicht feststanden.

07.5261

Fragestunde.

Frage Schelbert Louis.

Affäre Roschacher

Heure des questions.

Question Schelbert Louis.

Affaire Roschacher

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: A la première question, le Conseil fédéral répond non.

A la deuxième question, le ministère public a informé le Département fédéral de justice et police par lettre du 13 août 2007 qu'il avait communiqué au président de la Commission de gestion et à la présidente de la sous-commission du DFJP/Chancellerie fédérale, le 25 juillet 2007, l'existence de certains documents qui avaient été saisis sur Oskar Holenweger en Allemagne.

Le DFJP et le chef du DFJP confirment n'avoir à aucun moment reçu d'informations leur permettant de savoir de quels documents il s'agissait.

Zisyadis Josef (–, VD): Madame la présidente de la Confédération, vous confirmez donc par cette déclaration que «Le Matin Dimanche», qui a publié cette information, rapporte une information totalement fausse.

Calmy-Rey Micheline, présidente de la Confédération: J'ai dit que la lettre du 13 août 2007 ne permettait pas de déterminer de quels documents il s'agissait. Permettez-moi de vous lire cette lettre. Elle a été adressée à Monsieur Walter Eberle, secrétaire général du Département fédéral de justice et police, Palais fédéral ouest à Berne; elle est signée Claude Nicati, procureur général suppléant.

Le contenu en est le suivant: «Monsieur le secrétaire général, vous avez certainement lu dans un article du journal 'Blick' que le 12 avril 2004, des documents ont été saisis sur la personne de Monsieur Oskar Holenweger alors que celui-ci avait été arrêté en Allemagne. Ces documents ont, par la suite, été portés à notre connaissance. Après examen de ceux-ci par nos services, j'ai porté, par courrier du 25 juillet 2007, à la connaissance de Madame Lucrezia Meier-Schatz et de Monsieur Jean-Paul Glasson, respectivement présidente de la sous-commission DFJP/Chancellerie fédérale et président de la Commission de gestion du Conseil national, que ces documents seraient éventuellement susceptibles d'intéresser la sous-commission.

A l'occasion d'une rencontre entre les deux personnes précitées, Monsieur Michel-André Fels, Monsieur Alberto Fabbri et moi-même, nous avons brièvement informé les deux con-

seillers nationaux des documents reçus. J'espère, par cette information, avoir pu vous rendre service et vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, mes salutations distinguées.»

Il n'y a pas plus d'informations dans cette lettre.

07.5225

Fragestunde.

Frage Schelbert Louis.

Arbeitsstellen statt IV-Inspektoren

Heure des questions.

Question Schelbert Louis.

AI. Des emplois plutôt que des inspecteurs

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral est-il prêt à suspendre le recrutement d'inspecteurs pour l'AI? La 5e révision de l'AI a posé les bases légales permettant de renforcer la lutte contre les prestations indues versées au titre de l'assurance-invalidité. Les offices AI peuvent désormais faire appel à des spécialistes pour lutter contre ce phénomène. L'Office fédéral des assurances sociales élaborera en collaboration avec les offices AI et les spécialistes un concept visant à renforcer la lutte contre la fraude. Il en découle que l'AI non seulement redoublera d'efforts en vue de la réadaptation, mais aussi renforcera les mesures de surveillance visant à résorber le phénomène des rentes accordées indûment. La question de savoir si l'AI disposera de ses propres inspecteurs ou s'adressera à des spécialistes externes est actuellement entièrement ouverte. Reste également la question de savoir combien de personnes seront employées à cet effet.

Quelles sont les mesures mises en oeuvre pour encourager les employeurs à engager des personnes handicapées? Grâce à la 5e révision de l'AI, les moyens et les mesures suivants sont déjà à disposition pour soutenir les employeurs et les inciter à engager des personnes présentant des handicaps. Sont prévues des brochures à l'intention des employeurs contenant des informations ciblées sur les risques ainsi que sur les possibilités de soutien de la part des offices AI et des organisations partenaires.

Ensuite, le projet intitulé «Job-Passerelle» prévoit qu'un organisme de location de services procède à l'engagement de durée limitée mais au maximum jusqu'à un an de personnes handicapées, dans le but de transformer ce rapport de travail en un engagement fixe auprès d'un employeur. Il est prévu de verser aux employeurs des allocations d'initiation au travail si l'employé présente une productivité réduite. Des contributions aux employeurs sont également proposées pour l'augmentation des primes de la prévoyance professionnelle obligatoire et du régime des allocations pour perte de gain. Enfin, un soutien et un conseil seront offerts par les offices AI ou les organisations partenaires: le projet «job coach».

La Confédération est-elle prête à offrir plus de postes de travail pour les personnes handicapées? L'administration fédérale donne l'exemple en matière de réinsertion professionnelle des personnes handicapées. Les mesures d'économies prises dès 2004 au sein de l'administration fédérale n'ont entraîné aucun préjudice s'agissant de l'intégration des personnes handicapées. Dans son rapport d'août 2005 sur la situation de l'AI au sein de la Confédération, en réponse aux questions posées par la Commission de gestion du Conseil des Etats, le Conseil fédéral a mis en évidence que



les crédits destinés à favoriser l'intégration des personnes handicapées étaient en continue augmentation.

A la fin de 2006, le nombre de collaborateurs ou collaboratrices intégrés au sein de l'administration grâce à des crédits de réinsertion était de 222. Le montant de ces crédits s'élevait à quelque 11 millions de francs. Le nombre total des personnes handicapées employées par la Confédération est sans doute supérieur, car une fois la réinsertion réussie, les places de travail concernées sont financées par les crédits ordinaires relatifs au personnel. De plus, il existe un nombre indéterminé de collaborateurs et collaboratrices atteints dans leur santé ou porteurs d'un handicap qui, dès leur engagement, étaient parfaitement intégrés et qui pouvaient par conséquent relever directement des crédits ordinaires relatifs au personnel.

07.5235

Fragestunde.
Frage Roth-Bernasconi Maria.
Invalidenversicherung.
Pilotversuch Assistenzbudget.
Ausweitung

Heure des questions.
Question Roth-Bernasconi Maria.
Assurance-invalidité.
Projet budget d'assistance.
Elargissement

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Les cantons de Bâle-Ville, de Saint-Gall et du Valais participent au projet pilote «Budget d'assistance». Les personnes intéressées qui ne provenaient pas des cantons pilotes avaient la possibilité de s'inscrire auprès de l'office AI de l'un de ces cantons si elles faisaient partie de l'un des groupes suivants: handicapés mentaux touchant une allocation pour impotent de degré faible et vivant dans un appartement privé; handicapés sensoriels touchant une allocation pour impotent de degré moyen ou grave et vivant dans un appartement privé; handicapés psychiques touchant une allocation pour impotent de degré faible ou grave et vivant dans un appartement privé; personnes vivant dans un home, à l'exception des handicapés physiques touchant une allocation pour impotent de degré grave. En effet, ces groupes étaient faiblement représentés dans les cantons pilotes. Le projet pilote a donc été complété de manière ciblée, afin de donner de meilleures données pour l'évaluation de ce modèle d'assistance. Le dernier délai pour l'inscription était le 30 juin 2007. Le début de la participation effective au projet «Budget d'assistance» a été fixé au 1er octobre 2007. Ces délais sont valables pour toutes les personnes intéressées domiciliées ou non dans les cantons pilotes.

Roth-Bernasconi Maria (S, GE): Vous parlez de personnes; est-ce que c'est aussi valable pour les mineurs?

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Bien sûr.

07.5248

Fragestunde.
Frage Heim Bea.
Präpandemie-Impfung
Heure des questions.
Question Heim Bea.
Vaccination prépandémique

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: 1. Le journal scientifique américain «Emerging Infectious Diseases» a publié en septembre 2007 un article sur la probable transmission d'homme à homme du virus H5N1 survenue en mai 2006 à l'intérieur d'une famille en Indonésie. Cette transmission ne s'est pas étendue à l'extérieur du cercle familial. A l'époque, l'OMS avait déjà communiqué ces cas de transmission. L'article montre que le monde scientifique prend au sérieux la menace d'une potentielle pandémie qui pourrait être déclenchée par le virus de la grippe aviaire.

2. Les 25 et 85 pour cent de taux de protection mentionnés ne se réfèrent pas à une protection prouvée, mais au taux d'anticorps mesuré dans le sang après injection. L'efficacité de ce vaccin ne pourra être mesurée qu'après l'apparition du virus pandémique.

3. La stratégie choisie par le Conseil fédéral est la suivante: 8 millions de personnes résidant ou travaillant en Suisse pourront se faire vacciner avec une première dose d'un vaccin prépandémique. Ces 8 millions de personnes recevront une deuxième dose d'un vaccin pandémique dès que celui-ci sera disponible. Il ne s'agit en aucun cas de donner une protection faible à une partie de la population. La stratégie choisie est la seule permettant de disposer d'une certaine protection déjà pendant la première vague de pandémie. Plusieurs pays européens, notamment la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède et la Finlande suivent la stratégie développée dans notre pays.

4. Le vaccin prépandémique est enregistré par Swissmedic pour les personnes de plus de 18 ans. Les études permettant d'élargir l'enregistrement aux enfants sont en train d'être réalisées par le producteur.

07.5259

Fragestunde.
Frage Zisyadis Josef.
Gleichsetzung
von Fisch und Fleisch
Heure des questions.
Question Zisyadis Josef.
Egalité
entre viande et poisson

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Monsieur le conseiller national Zisyadis, après la Semaine du goût, a posé une question relative à la capacité de distinguer entre la viande et le poisson. Le Conseil fédéral unanime y répond comme suit: selon la loi sur les denrées alimentaires, l'indication par écrit du pays de production des denrées alimentaires vendues en vrac n'est pas obligatoire. Cette norme s'applique également aux restaurants et cantines. La loi donne cependant au Conseil fédéral la compétence d'exiger une informa-

tion écrite – origine et mode de production, par exemple – s'il l'estime nécessaire. Dans un restaurant, par exemple, il est toutefois difficile de donner sur la carte une information complète et détaillée sur tous les plats proposés.

Dès lors, le Conseil fédéral a fait un usage très restrictif de sa compétence dans ce secteur. Il exige une telle déclaration écrite uniquement pour les denrées alimentaires génétiquement modifiées, pour celles irradiées ainsi que pour la viande provenant d'animaux de rente susceptibles de contracter l'encéphalopathie spongiforme bovine – appelée plus communément ESB – ou une autre maladie similaire.

Les poissons, à notre connaissance, ne pouvant pas contracter l'ESB ou une maladie du même type, il n'y a aucune raison d'étendre cette obligation de déclaration. Une nouvelle réglementation ne se justifie donc pas. De surcroît, les restaurateurs sont parfaitement libres d'indiquer l'origine d'un poisson, cette transparence leur permettant de se distinguer de la concurrence. Dans tous les cas, ils sont tenus, de par la loi sur les denrées alimentaires, d'informer sur demande les consommateurs.

Zisyadis Josef (–, VD): Monsieur le conseiller fédéral, bien sûr, les restaurateurs peuvent inscrire ce qu'ils veulent sur leur carte, mais dans le cas présent, dans la plupart des pays européens, les poissons qui proviennent du pays sont déclarés comme tels. Je crois que c'est un avantage. S'il y avait une déclaration de provenance obligatoire, est-ce que vous ne croyez pas que ce serait profitable aux pêcheurs suisses si les consommateurs savaient que, dans les restaurants, le poisson venait du pays?

Couchepin Pascal, conseiller fédéral: Je pense en effet que les consommateurs suisses ont du plaisir, en règle général, à manger du poisson de lacs suisses – ils ont un peu de difficulté à manger du poisson de haute mer suisse! Je pense que les restaurateurs qui ont la chance de disposer d'un fournisseur de poissons suisses ont tout intérêt à le dire et à le faire savoir. Ce que je crains, c'est que la quantité disponible est telle que la sécurité de l'approvisionnement n'est pas toujours garantie. Cela risque de poser parfois des problèmes de véracité – ceci dit, cela ne diminue en rien le respect que je porte aux restaurateurs et à leur conscience. Mais quand même, la pêche suisse ne permet pas une aussi grande garantie d'approvisionnement que la pêche internationale.

Entre parenthèses, je me demande comment font les pays dont la pêche se fait au-delà des eaux territoriales: est-ce que les poissons sont attribués à des nations – même s'ils sont pêchés hors des eaux territoriales – parce que les bateaux accostent dans un port national? Je pense qu'il faut que je poursuive mon enquête sur le sujet.

07.9002

Mitteilungen der Präsidentin Communications de la présidente

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, Präsidentin): Ich habe die grosse Freude, auf der Tribüne erneut Gäste begrüssen zu dürfen.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune la présence de Monsieur Stéphane Valéri, président du Conseil national de la Principauté de Monaco. Monsieur le président Valéri est accompagné du vice-président du Conseil national, Monsieur Bernard Marquet, et de deux députés, Monsieur Jean-Charles Gardetto, président de la Commission des relations extérieures, et Monsieur Jean-Pierre Licari. La délégation s'entretiendra tout à l'heure avec une délégation de notre conseil. Ce matin, elle a largement débattu de questions financières avec le président de la Commission des finances du Conseil

des Etats. Elle a également rendu une visite de courtoisie au président du Conseil des Etats.

Nous souhaitons à la délégation monégasque la plus cordiale bienvenue dans notre pays, ainsi qu'un séjour fructueux et agréable. (*Applaudissements*)

Herr Bundesrat Schmid wird nun die Fragen, die das VBS und das UVEK betreffen, beantworten.

07.5239

Fragestunde.

Frage Lang Josef. VBS.

Teure Sonderschau an der Züspa

Heure des questions. Question Lang Josef. DDPS.

Exposition spéciale onéreuse à la Züspa

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Schmid Samuel, Bundesrat: Öffentliche Veranstaltungen wie Feiern, Armeetage oder die Beteiligung an Publikumsmesssen sind traditionelle Mittel der Information. Eine Miliz zeigt sich dem Volk, und das hat Tradition. Bei der Sonderschau an der Züspa vom 21. bis zum 30. September 2007 handelte es sich um die Präsentation aller vier Departementsbereiche: Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport sowie Armasuisse, also alles Bereiche, die direkt mit der Bevölkerung zu tun haben. Die Auftritte des Departementes an den grossen Publikumsmesssen in der Schweiz sind nie Waffen-, sondern Leistungsschauen und erfolgen immer auf Einladung des Veranstalters. Das VBS drängt sich nicht auf, aber der Veranstalter lädt ein und profitiert selber nachweislich vom zusätzlichen Publikumsaufmarsch, wenn das VBS, speziell die Armee, anwesend ist. Ausstellungen des VBS oder auch nur der Armee werden vom Publikum gewünscht, geschätzt und auch von den Medien insgesamt positiv bewertet. Unsere Milizarmee macht sich jenen greifbar, denen sie gehört, und die Bevölkerung hat auch Anspruch darauf.

07.5238

Fragestunde.

Frage John-Calame Francine. Klimakonferenz in Wien. Haltung der Schweiz

Heure des questions.

Question John-Calame Francine. La Suisse a-t-elle lâché le climat lors de la Conférence de Vienne?

Einreichungsdatum 24.09.07
Date de dépôt 24.09.07

Schmid Samuel, Bundesrat: An der Konferenz in Wien von Ende August wurde die Konferenz in Bali, die im Dezember stattfinden wird, vorbereitet. Es ging in Wien nicht um Entscheide über Reduktionsziele. Hingegen wurden unter anderem Informationen zu möglichen Reduktionsbereichen für die ganze Gruppe der Industriestaaten für die Zeit nach 2012 ausgetauscht. Die Industrieländer anerkannten den